



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 04 mai 2020  
N. réf : 100.101.01.01/JL

**Préavis N° 02/2020**

<p style="text-align: center;"><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE DERRIÈRE LÉ NÉ</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 600'000.- pour procéder aux travaux de réfection de la route de Derrière Lé Né

**2. HISTORIQUE**

---

Cette route agricole d'une longueur d'environ 1.125 km est la première étape figurant dans la planification du plan directeur des routes agricoles finalisé cet hiver 2019-2020. Ce tronçon a été expertisé le 27 juin 2019. Lors de l'expertise, l'expert fédéral ainsi que l'expert cantonal ont confirmé l'état de dégradation avancée de ce tronçon et ont admis un subventionnement possible pour une réfection ponctuelle ou simplement un resurfaçage.

Cette route a été construite en 1987, en partie sur le tracé de l'ancien chemin de la Manche. Cette route a de ce fait plus de 30 ans. La dégradation relativement rapide est due à plusieurs raisons. Certains choix de superstructure ont été faits lors de l'établissement du projet à l'époque, notamment le choix de l'enrobé dit « flex ». Cet enrobé « test » n'a pas duré dans le temps et a très vite flué (déformation, orniérage, fissures, etc...). D'autre part, le canton avait plafonné le montant des travaux et de ce fait limité le budget pour cette construction.

Depuis déjà plusieurs années, la commune entretient cette route de façon permanente, notamment suite à de grosses intempéries. Par exemple, en janvier

2018, d'importants travaux de reprofilage ou de fermeture de nids de poule ont été entrepris. Tous ces travaux sont entièrement à la charge de la commune car aucune subvention n'est accordée.

Si aucun travail important n'est entrepris sur cette route à court terme, d'autres travaux d'entretien importants à la charge de la commune surviendront d'année en année. C'est pourquoi, une réfection complète, largement subventionnée, est intéressante financièrement à long terme.

### 3. TRAVAUX ENVISAGÉS

L'objectif est d'assainir à la fois la surface de roulement et d'améliorer la portance de la fondation. En parallèle, le système d'évacuation des eaux de surfaces ainsi que les drainages seront également assainis.

Le principe appliqué pour la réfection de la route est de fraiser (broyer) l'enrobé ainsi que la couche de fondation stabilisée existante (couche dure fissurée). Cette couche fraisée sera à nouveau stabilisée au ciment sur une épaisseur de 30 cm environ. Cette couche formera la couche de fondation de la route. Sur celle-ci sera ajouté environ 10 cm de grave ainsi que 7 cm de nouvel enrobé bitumineux. Le niveau de la route réfectionnée sera surélevé d'environ 15 cm. Les raccordements aux prés voisins seront remodelés afin de garantir des accès satisfaisants.

### 4. COÛTS ET FINANCEMENT

<b>TRAVAUX GROS ŒUVRE - Génie civil (Selon appel d'offre) - Procédure sur invitation &lt; 500'000</b>	<b>430'000.00 CHF</b>
CAN 111 - Régie	10'000.00 CHF
CAN 113 - Installation de chantier	16'000.00 CHF
CAN 117 - Démolition divers	2'000.00 CHF
CAN211 - Terrassement	27'000.00 CHF
CAN 221 - Couche de fondation et stabilisation	75'000.00 CHF
CAN 223 - Enrobé bitumineux	150'000.00 CHF
CAN 237 - Canalisations	150'000.00 CHF
<b>CURAGE CANALISATIONS, BARRIERE/GLISSIERE &amp; DIVERS AMENAGEMENTS</b>	<b>35'000.00 CHF</b>
Curages canalisation existantes conservée	15'000.00 CHF
Réfection glissière existante	10'000.00 CHF
Divers aménagements de place	10'000.00 CHF
<b>HONORAIRES - Procédure de gré à gré</b>	<b>60'000.00 CHF</b>
Honoraire ingénieur civil, estimation globale	54'000.00 CHF
Honoraire géomètre pour relevés, implantations, estimation globale	6'000.00 CHF
<b>Divers &amp; imprévus (5 %)</b>	<b>27'500.00 CHF</b>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>552'500.00 CHF</b>
	TVA arrondie 7.7%
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>595'042.50 CHF</b>

---

## 5. SUBVENTIONS

---

La totalité des travaux exposés ci-dessus font l'objet de demande de subventions, lesquelles seront adressées à la Direction générale de l'agriculture et à l'Office fédéral pour l'agriculture. Ce tronçon de route expertisé en 2019 a démontré un intérêt agricole à 100%, soit au plafond maximum. Ceci implique un subventionnement de la route à la hauteur de 53% du canton et de 33% de la confédération. Ce qui porte le subventionnement total à 86%, le solde de 14% reste à la charge de la commune.

En résumé, le montant restant à charge de la commune s'élèvera à un montant arrondi d'environ CHF 110'000.00 TTC en tenant compte d'une variation de +/- 25% selon les aléas d'un chantier de cette envergure.

Ces subventions ne seront confirmées qu'après le retour positif de la Direction générale de l'agriculture suite à l'envoi du dossier de demande de subvention et c'est uniquement après cette confirmation que les travaux pourront débuter, ceci bien évidemment si le préavis est également accepté.

---

## 6. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 09 juin 2020*

- Vu** le préavis N° 02/2020
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés à la réfection de la route de Derrière Lé Né;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 600'000.-.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 600'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2021, sur le compte à créer 4300.3310 « Amortissement – Routes ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 04 mai 2020 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 09 juin 2020.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach  Zanick Lenoir

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'ROUGEMONT' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield contains the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'.

Délégué municipal :  
- M. Rodolphe Turrian